



UNSa Justice du Grand-Ouest

Monsieur Pascal VION
Directeur interrégional
Des services pénitentiaires du Grand-Ouest

Caen, le 1^{er} décembre 2025

OBJET : Demande d'abondement des effectifs du Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin au regard du caractère sensible de cette structure

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante du Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin, à la suite de notre visite du 27 novembre 2025.

Comme vous le savez, cet établissement est officiellement identifié comme lieu d'incarcération des personnes détenues relevant de la criminalité organisée, conformément à la note de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) du 10 octobre 2024. Cette classification confère à la structure un niveau de sensibilité particulièrement élevé, nécessitant des moyens humains adaptés et renforcés.

De plus, le 21 novembre 2025, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, lançait l'opération « Zéro portable en prison », un plan national de sécurisation concernant six établissements pénitentiaires, dont le Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin. La mise en œuvre de ce dispositif, aussi ambitieuse qu'indispensable, implique un engagement total des personnels et une mobilisation accrue de l'ensemble des services.

Le professionnalisme, l'engagement et le sérieux des personnels de Rennes-Vezin ne sont plus à démontrer. Nous ne doutons aucunement de leur capacité à répondre à ces enjeux. Toutefois, il est impératif que l'administration pénitentiaire leur octroie les moyens humains nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

À défaut, ces missions essentielles risqueraient d'être menées dans des conditions de travail particulièrement dégradées, au détriment de la sécurité, de la fluidité opérationnelle et du bien-être des personnels.

La situation actuelle est particulièrement préoccupante : les effectifs sont insuffisants dans l'ensemble des corps et des grades.

C'est pourquoi notre organisation syndicale vous demande d'accorder une attention toute particulière à cet établissement stratégique et sensible, en procédant à un abondement massif et rapide des effectifs dans tous les corps et tous les grades.

Cette insuffisance en ressources humaines compromet directement la bonne exécution des missions, la sécurité du site et la mise en place de l'opération « Zéro portable ». Seul un renfort adapté permettra aux équipes de travailler avec sérénité, efficacité et sécurité.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir prendre en considération cette requête et d'intervenir rapidement pour doter le Centre Pénitentiaire de Rennes-Vezin des effectifs nécessaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Interrégional, l'expression de notre haute considération.

Pour l'UR UFAP UNSa Justice du Grand-Ouest,
Le Secrétaire Général,
Bruno BRASME